

Assemblée Générale de la CUAE du 23 octobre 2024

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale (AG) peut commencer.

1. Approbation du procès-verbal du 17 avril 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'assemblée vote à l'unanimité une motion d'ordre concernant l'ordre du jour. L'AG retire le point sur l'adhésion des nouvelles associations (point 9 de l'ordre du jour) pour le remplacer par un point de modification des statuts. Cette motion d'ordre est approuvée à l'unanimité. L'ordre du jour de l'AG est donc le suivant :

3. Communications

- Le Regard Critique, journal du comité de la CUAE, est sorti à la rentrée. Il traite des questions de logement et de l'ancien rectorat ;
- Un communiqué de presse en soutien aux étudiant.e.x.s des HES-SO suite à l'augmentation de leurs taxes d'études a été publié aujourd'hui sur le site de la CUAE ;
- Les ateliers de français de la CUAE ont lieu de 18h15 à 20h tous les lundis et mercredis. Il y a quatre niveaux de cours et les cours sont gratuits et sans inscriptions. Les ateliers de français cherchent toujours des bénévoles. N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez devenir bénévole ;
- La prochaine distribution de sandwiches gratuits aura lieu demain 24 octobre à midi dans le hall d'UniMail. Cette distribution a lieu contre la hausse du prix des repas de la cafétéria ;
- La CUAE va organiser la projection du film-documentaire « Anxious in Beirut » à 18h30 en MR060 demain 24 octobre ;
- Ce samedi 26 octobre aura lieu à 14h30 un rassemblement devant le magasin Mont-Blanc (à la rue du Port) en solidarité aux travailleur.euse.x.s de Prato (IT). L'entreprise Mont-blanc sous-traite sa production à des entreprises en Italie. Les travailleur.euse.x.s ont des mauvaises conditions de travail et un syndicaliste s'est fait agressé il y a une dizaine de jours en raison de son appartenance syndicale. La CUAE co-organise le rassemblement ;
- Depuis la dernière AG, Jules Stassen a terminé son mandat de secrétaire (le 30 juin). Nous le remercions pour tout son travail et avons accueilli Zora Holzer pour le remplacer et ce depuis le 1^{er} juillet 2024 ;
- Le lundi 28 octobre à 18h30 la CUAE organise la conférence « Internaliser : comment et pourquoi ? » en MR290. La conférence reviendra sur les enjeux de l'internalisation des cafétérias de l'UNIGE ainsi que sur l'occupation de la cafétéria d'UniMail par la CUAE en

novembre 2021. Des étudiant.e.x.s ayant occupé la cafétéria en 2021, le Professeur Cédric Durand et des syndicalistes du SIT et du SSP prennent la parole ;

- Le comité fait encore signer les plaquettes, n'hésitez pas à signer la vôtre si cela n'est pas déjà fait !

L'assemblée n'a pas de communications.

4. Rapports d'activités

a. Rapport d'activité du comité

Le rapport du comité contient un résumé des activités du comité de l'année académique précédente, soit l'année 2023-2024.

Lors de cette année, la CUAE a organisé différentes projections, conférence. Notamment, elle a organisé la SEUM'aine (Semaine Énervée contre l'Université Marchande). Elle a continué sa collaboration avec la CGDM (Coordination Genevoise pour le Droit de Manifester). La CUAE a publié en début d'année académique le Regard Critique n°52. Elle a organisé une séance d'information sur les stages. Elle a soutenu l'occupation du hall d'UniMail en solidarité avec le peuple palestinien et pour un boycott académique des universités complices d'un génocide. Elle a continué sa mobilisation pour l'internalisation des cafétérias. Elle a collaboré avec de nombreux.se.x.s étudiant.e.x.s et associations concernant des problèmes liés aux bâtiments ou encore aux cursus. Les GT (Groupe de Travail) ont continué leurs activités et trois nouveaux GT ont été créés : le GT Mobi, le GT Cité U et le GT internationalisme.

Ce résumé n'étant bien sûr pas exhaustif, le rapport d'activité complet sera publié sur le site de la CUAE.

L'assemblée n'a pas de question concernant ce rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

b. Rapport d'activité du secrétariat

Le rapport d'activité du secrétariat revient sur les activités du secrétariat de l'année 2023-2024. Pour rappel, il y a trois secrétaires permanent.e.x.s à la CUAE employé.e.x.s chacun.e.x à 40%. Ils tiennent entre 12 et 18 heures de permanences juridique ouvert.e.x.s à toutes. Ces permanences permettent aux étudiant.e.x.s de venir se renseigner sur leurs droits, notamment sur les problématiques d'opposition, de travail, de santé et de permis B étudiant.

En 2024, les secrétaires ont effectué 176 permanences sur 84 heures. Cette année, nous enregistrons une légère baisse des venues en permanences, stable depuis plusieurs années. En effet, de nombreux.se.x.s étudiant.e.x.s nous contactent plutôt par mail. Nous sommes plus au moins au même niveau qu'à la fin des années 2010, sans pour autant être au même niveau que juste avant le Covid. Les statistiques ne reflètent pas le nombre de permanences prises en

compte par les secrétaires mais doivent être plutôt lues comme un indicatif. Notamment, aucune des nombreuses permanences mail ne sont présentes dans les statistiques.

La majorité des étudiant.e.x.s qui viennent sont en sciences. De peu sont suivies les facultés de FPSE et GSI. Si les étudiant.e.x.s de ces facultés viennent beaucoup, c'est car les conditions d'études dans ces facultés sont très strictes. Les motifs principaux des venues sont les oppositions, les échecs universitaires et les permis de séjour.

L'assemblée n'a pas de question concernant le rapport. Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

5. Présentation et validation des comptabilités

La CUAE a deux comptabilités. La comptabilité courante et la comptabilité salaire. La comptabilité courante est celle des activités du comité et la comptabilité salaire est celle des secrétaires.

Cette année, l'année comptable a duré 13 mois pour les deux comptabilités pour des raisons de facilité de traitement pour la CGTF. En effet, la CGTF qui vérifie la comptabilité courante de la CUAE pour valider le versement de la subvention ordinaire, a demandé à la CUAE de finir sa comptabilité fin septembre pour que cette dernière soit alignée sur la comptabilité des autres associations.

Les deux comptabilités sont consultables pendant l'AG et après l'AG.

c. Comptabilité courante

Concernant la comptabilité courante, il y a eu une perte de 16'322 CHF sur 13 mois et 11'000 CHF de bénéfices sur 12 mois car nous avons reçu deux grosses subventions ordinaires qui sont arrivées début 2023-2024. Nous sommes donc en réalité plus ou moins à l'équilibre, en tout cas en ce qui concerne les fonds propres de la CUAE.

La comptabilité a été validée par les deux vérificateur.ice.x.s aux comptes.

L'AG approuve la comptabilité courante à l'unanimité.

d. Comptabilité courante

La comptabilité salaire concerne le salaire des trois secrétaires. Elle a aussi été faite sur 13 mois pour des raisons de facilité de traitement de la part des secrétaires. En effet, même si la CGTF n'a pas demandé à la CUAE de faire cette comptabilité sur 13 mois, il est plus simple pour les secrétaires de traiter les deux comptabilités au même moment.

Le salaire des secrétaires vient d'une petite partie des 65 CHF des taxes fixes (3.5 CHF). Vu l'augmentation du nombre d'étudiant.e.x.s à l'université cette année, les entrées de la comptabilité salaire ont légèrement augmentées. La CUAE n'a pas les fonds pour un.e.x quatrième secrétaire.

Cette année, en raison de la comptabilité sur 13 mois, il y a eu un bénéfice moindre de 426 CHF. Ce petit bénéfice est aussi dû à une dépense sur la comptabilité 2023-2024 qui aurait dû se faire en 2022-2023.

La comptabilité salaire a été validée par les deux vérificateur.ice.x.s aux comptes et est validée par l'unanimité de l'AG.

6. Élection du comité

Une proposition de comité est présentée à l'AG. Le comité pourrait être présenté de 9 personnes et des trois secrétaires. La proposition suivante est faite à l'AG :

- Les 3 secrétaires (dans le comité d'office) :
 - o Zora Holzer ;
 - o Emiliano Zanelli ;
 - o Elisabetta Marchesini ;
- Justine Pasche (présidente) ;
- Ellie Völki ;
- Theo Döbler ;
- Elena Cristiani ;
- Sarah Abbet ;
- Rahel Alt ;
- Anaïs Pauménil ;
- Lucie Taylor ;
- Anton Jakob.

Aucune personne ne se présente pour le comité.

La proposition est votée et approuvée à l'unanimité par l'AG.

7. Élection des vérificateurices aux comptes

Deux personnes se proposent pour la vérification aux comptes : Nele Imbescheid et Montaine Decriem.

L'AG vote et approuve les vérificatrices aux comptes à l'unanimité.

8. Collectif Datcha (validation de la comptabilité et du nouveau comité)

Le Collectif Datcha se présente. La Datcha est un GT autogéré de la CUAE et interfacultaire. Son but principal est de proposer un lieu de rencontre et de repos dans le bâtiment des sciences. Le collectif fait vivre le lieu et entretient la salle qui est ouverte de midi à quatorze heures la semaine. Le local peut notamment être réservé par des associations. La Datcha présente ses événements du semestre ainsi que les autres activités qu'elle a faite le reste de l'année.

Les représentants de la Datcha présentent les membres du collectif pour l'année 2024-2025 à l'AG. L'AG approuve les membres du collectif à l'unanimité.

La Datcha présente sa comptabilité. Cette année la Datcha a eu un bénéfice de 4'700 CHF pour une ouverture à 10'000 CHF. La comptabilité a notamment été vérifiée par le secrétariat de la CUAE, qui l'approuve. La comptabilité de la Datcha est approuvée par l'AG à l'unanimité.

9. Modification de l'art. 34 al. 2 des Statuts

Jusqu'à aujourd'hui, l'art. 34 al. 2 des statuts de la CUAE précisait que « Le secrétariat [était] mixte et paritaire ».

Le comité de la CUAE 2023-2024 propose de modifier l'art. 34 al. 2 ainsi : « Le secrétariat est paritaire et généralement mixte. Il ne peut pas être composé exclusivement d'hommes cisgenres ». Le but est de ne pas empêcher l'existence d'un secrétariat composé uniquement d'hommes cisgenres tout en permettant d'autres formes de non-mixité, tel qu'un secrétariat composé uniquement de femmes.

L'AG n'a pas de question concernant cette modification. La modification des statuts est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

10. Liberté associative et autonomie de l'université

Le 12 septembre 2024, le rectorat a interdit la distribution des agendas dans les bâtiments de l'unige à cause de la présence de la date d'un détournement d'avion (6.09.1970) et la présence du slogan *From the river to the sea* sur les dernières pages du *flipbook*. Suite à l'interdiction de distribution au sein des bâtiments universitaires, le comité de la CUAE a distribué les agendas de la CUAE à l'extérieur des bâtiments. Le 17 septembre, le rectorat a mis en demeure la CUAE d'arrêter de « contourner » sa décision. Si la CUAE n'arrêtait pas la distribution des agendas aux abords des bâtiments, elle risquait la fin de sa reconnaissance en temps que faitière de l'UniGE. Le 2 octobre, l'Assemblée des Délégué.e.x.s de la CUAE a pris position en critiquant la démarche du rectorat et en soutenant la CUAE.

Une opposition à la décision du rectorat a été déposée. Le rectorat a rejeté l'opposition. Le comité réfléchit à continuer la bataille juridique, on réfléchit maintenant à la possibilité de faire recours à la CACJ (Chambre administrative de la Cour de justice, niveau cantonal). Le comité va décider de cela dans les prochaines semaines.

L'Assemblée a plusieurs questions concernant cette résolution.

Que reproche la CUAE au Rectorat ? La CUAE pense qu'elle n'a rien commis de contraire à la Charte d'éthique et de déontologie et que l'agenda ne crée pas de « divisions » au sein de la communauté. Dès lors, le Rectorat ne peut pas interdire l'agenda sous prétexte qu'il créerait des tensions au sein de la communauté.

Que compte faire la CUAE si l'AG va dans le sens de la résolution ? Premièrement, nous ferons recours à la décision sur opposition du Rectorat. Nous continuerons donc à nous battre sur le plan juridique. Sur le plan politique, nous continuerons d'apporter notre soutien à la CEP. Le recours engendrera des coûts d'avocat.es ainsi que de procédure.

Comment le rectorat a pris la décision d'interdire l'agenda ? Y a-t-il eu des plaintes de la part de la communauté universitaire ? Le rectorat nous avait dit qu'il y avait eu des plaintes à l'oral dans un premier temps. Quand nous lui avons demandé de nous apporter des preuves de ces plaintes, le Rectorat a finalement répondu qu'il avait pris la décision de façon autonome, en ce basant sur la Charte d'éthique et de déontologie de l'UNIGE.

Comment va faire la CUAE pour faire recours et continuer ses affaires usuelles ? La CUAE est représentée par les avocat.es de l'étude Interdroit. Pour l'instant ces dernières ont agi *pro bono*. Néanmoins, si la CUAE va de l'avant avec le recours, elle devra les payer. Même si les coûts seront élevés, la CUAE organisera des événements pour récolter des fonds afin que les frais d'avocat.es n'aient pas d'impact sur son budget.

Est-ce que les avocat.es ont un avis sur le résultat de la procédure ? Ils sont relativement confiant.es mais ne peuvent pas nous assurer quoi que ce soit.

Que compte faire la CUAE si elle perd à la CACJ ? Nous avons l'impression que si l'AG accepte la résolution, il nous faudra aller de l'avant outre la CACJ. Cela voudrait dire aller au TF et peut-être même à la CourEDH.

Est-ce que la CUAE utiliserait l'argent de l'université pour faire recours ? Non, la CUAE utiliserait l'argent des plaquettes, soit de ses membres. Bien que cet argent vienne directement des taxes fixes, il n'appartient pas à l'université. De plus, la CUAE mettra tout en œuvre pour que ces dépenses n'aient aucun impact sur le reste de ses affaires courantes.

L'AG prend plus ample connaissance de la résolution et les amendements suivants sont proposés :

- S'inquiète des ~~différentes~~ actions de répressions au mouvements étudiants et des ~~différentes~~ récente atteintes aux libertés d'expressions, associative et syndical des étudiant.e.x.s par le rectorat ;
- Invite le comité de la CUAE à continuer toute action de soutien à la CEP-UNIGE ;
- Invite le comité de la CUAE à continuer toute action en faveur de la distribution des agendas.

L'AG vote sur la résolution avec les amendements proposés. La résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

11. Augmentation des prix et internalisation des cafétérias

Ce point de l'AG se veut avant tout informatif.

À la suite de l'occupation de la cafétéria d'automne 2021 où la CUAE demandait l'internalisation des repas et les repas à 3 CHF, l'assemblée universitaire (AU) a voté une motion en faveur de l'internalisation des cafétérias fin 2021.

Pour donner suite à cela une étude de la HEG a été mandaté par le rectorat pour vérifier la viabilité d'une internalisation et ses avantages. L'étude n'est pas encore publique mais sera présentée à l'AU du 30 octobre 2024. L'étude présente plusieurs modèles d'internalisations. L'AU votera à cette occasion à nouveau sur un projet d'internalisation.

Les repas des cafétérias ont augmenté depuis septembre 2024. En effet, les repas anciennement à 6.90 CHF à Dufour et UniMail sont passés à 8.90 CHF. Cette hausse n'a ni été communiqué en amont à la CUAE ni aux étudiant.e.x.s et ce alors même que la CUAE collabore avec l'Université sur la thématique des cafétérias depuis plusieurs années et que cette hausse aura des conséquences matérielles sur les budgets des étudiant.e.x.s.

La CUAE s'étonne du fait que le rectorat fasse à nouveau voter l'internalisation au sein de l'AU. En effet, l'AU avait déjà voté en faveur de l'internalisation. La CUAE a l'impression que le rectorat laisse trainer le sujet de l'internalisation afin que cette dernière soit mise en place le plus tard possible/pas mise en place.

Afin de lutter contre la précarité étudiante et de sensibiliser sur la question, la CUAE a effectué 3 distributions de sandwiches gratuits ce mois-ci et effectuera sa prochaine distribution ce jeudi 24 octobre à midi dans le hall d'UniMail. Chaque fois, la CUAE a distribué près de 200 sandwiches. Toutes les fois, ils ont tous été distribués en moins de 30 minutes.

La CUAE aura une réunion avec le rectorat sur le sujet de la hausse des prix lundis prochain à 8 heures. De plus, elle organise une conférence sur le sujet de l'internalisation lundi prochain. Cette conférence reviendra sur les enjeux de l'internalisation des cafétérias et sur l'occupation de la cafétéria de 2021.

12. Divers

Personne n'a de divers dans l'assemblée. L'AG se termine à 19h29. Elle sera suivie d'un apéritif.